



16ème législature

Question N° : 6273	De M. Lionel Royer-Perreaut (Renaissance - Bouches-du-Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale et jeunesse		Ministère attributaire > Éducation nationale et jeunesse
Rubrique > enseignement secondaire	Tête d'analyse > Suppression de l'enseignement de technologie en classe de sixième	Analyse > Suppression de l'enseignement de technologie en classe de sixième.
Question publiée au JO le : 14/03/2023 Réponse publiée au JO le : 04/04/2023 page : 3114		

Texte de la question

M. Lionel Royer-Perreaut appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse au sujet de l'enseignement de technologie au collège. Les connaissances en technologie transmises aux collégiens leur permettent d'appréhender le monde qui les entourent et leurs apportent un apprentissage des savoir-faire fondamentaux. Ainsi, les élèves apprennent à se servir d'outils informatiques indispensables (comme les tableurs) et sont initiés à la robotique, à la modélisation ou encore au codage. La suppression de l'enseignement de technologie en classe de sixième à partir de la rentrée scolaire a cependant été annoncée le 12 janvier 2023, afin de permettre aux élèves de bénéficier d'un soutien en français et en mathématiques. Ainsi, M. le député interroge M. le ministre sur les raisons ayant conduit à supprimer précisément cette heure d'enseignement en technologie. Il lui demande aussi des précisions sur l'enseignement de cette matière pour les élèves évoluant en classes de cinquième, quatrième et troisième.

Texte de la réponse

À leur entrée en 6e, un tiers des élèves ne maîtrise pas les compétences fondamentales pour réussir au collège. Les évaluations internationales notent par ailleurs qu'en français et en mathématiques, le nombre d'élèves performants ne cesse de diminuer. Ainsi, à la rentrée prochaine, pour élever le niveau général, mieux accompagner les élèves fragiles et permettre à chacun de cultiver ses excellences, tous les élèves de 6e bénéficieront d'une heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en français ou en mathématiques. Pour organiser cette heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement sans allonger les 26 heures hebdomadaires de classe des élèves, l'enseignement de sciences et technologie en classe de 6e est ramené à trois heures hebdomadaires par la réduction d'une heure de technologie à l'intérieur du programme d'enseignement. Cette mesure permettra de concentrer cet enseignement de technologie sur les classes de 5e, 4e et 3e et de conforter sa place au collège car il est indispensable à la formation des élèves. Le conseil supérieur des programmes sera très prochainement saisi pour concevoir un programme de technologie renouvelé pour les classes de 5e, 4e et 3e, de sorte qu'à la rentrée 2024, l'enseignement de la technologie porte une nouvelle ambition pour le numérique. Concernant les professeurs de technologie, une attention toute particulière est portée à leur situation. Ils pourront bénéficier par ailleurs de formations durant l'année 2023-2024 afin de se préparer au nouveau programme. Cette transformation de la classe de 6e vise à renforcer les compétences des élèves en français et en mathématiques pour leur permettre d'être mieux



armés afin d'affronter les défis du XXIe siècle grâce notamment à l'enseignement de la technologie.